

poursuivre le projet de construction. En examinant le coût estimatif de la construction de cet élévateur à grain, on s'apercevra que le coût estimatif de l'addition a été statique depuis quatre ou cinq ans, et personne n'a tenu compte, semble-t-il, des pressions exercées sur l'économie ni de la hausse des coûts de construction.

Le ministre de l'Agriculture a répondu à ma question d'hier, en disant que le gouvernement attendait que les frais de construction baissent avant de proposer d'agrandir le grenier-élévateur. Cela signifie, en réalité, que le ministre ne va pas aménager l'élévateur. Tout le monde, y compris le gouvernement, prévoit une augmentation continue des coûts. Il prévoit une augmentation du produit national brut dans les années à venir, une augmentation de la masse monétaire, et un accroissement de l'activité économique. Tous ces événements ne sauraient se produire sans que les frais de construction montent également.

Par conséquent, monsieur le président, si le ministre de l'Agriculture doit attendre la diminution des frais de construction avant d'agrandir le grenier-élévateur de Prince-Rupert, il va falloir attendre une crise, car c'est le moment où les frais baisseraient à un niveau que l'on jugerait peut-être satisfaisant. On ne peut se permettre d'attendre ce moment-là. Nous avons attendu suffisamment longtemps à Prince-Rupert pour obtenir la recommandation concernant le nouveau port et la réponse favorable du gouvernement concernant l'agrandissement éventuel du grenier-élévateur. Il est tout à fait décourageant maintenant d'entendre le gouvernement dire qu'il n'est pas prêt à donner suite à ces propositions à cause d'une sous-estimation à l'égard du coût initial du projet de sa part et deuxièmement parce qu'il ne s'est pas rendu compte que les appels d'offre se solderaient par des soumissions supérieures à la normale à cause de l'expansion et de la prospérité de l'économie. Voilà une attitude qui discrédite énormément le gouvernement.

La décision du ministre de l'Agriculture et de son ministère, de ne pas adjuger les contrats pour la construction de ce grenier-élévateur à Prince-Rupert, est un affront à la population de cette ville et signifie que le gouvernement préférerait d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, aménager les installations d'expédition de céréales du Canada dans la région de Vancouver, et continuer à considérer Prince-Rupert comme un parent pauvre dans ce domaine.

Je tiens à consigner ces idées maintenant à cause de la décision rendue vendredi de ne pas entreprendre la construction de ce grenier-élévateur; à mon avis c'est une grave erreur. J'exhorte le ministre à reconsidérer la question et à l'envisager favorablement.

• (5.30 p.m.)

**M. Herridge:** Monsieur le président, il y a deux postes, \$40,700,000 et \$1,663,000, qui représentent des versements au compte de l'Office de stabilisation des prix agricoles et à celui de l'Office des produits agricoles. Le ministre pourrait-il faire connaître au comité le total du montant payé au cours de l'année, aux termes de ces deux crédits?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, les 40.7 millions représentent le montant estimatif requis pour combler, dans le compte de stabilisation des prix des produits agricoles, la perte nette d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles, au 31 mars 1966. Il serait trop long de passer en revue chacun des crédits relatifs aux paiements. On y trouve notamment des paiements au sujet de l'achat et de la vente de l'huile de beurre.

**M. Herridge:** Je ne demanderais pas au ministre de faire cela à l'heure actuelle. J'ai posé la question parce que je n'étais pas sûr s'il s'agissait là du montant total servant à combler la perte nette.

**L'hon. M. Benson:** Oui, c'est bien cela.

**M. Rapp:** Monsieur le président, en ce qui concerne les 40.7 millions servant à combler la perte d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles, celle-ci s'est-elle produite en raison des paiements d'appoint dans le cas du beurre et de la crème? De quelles denrées s'agit-il?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je pourrais montrer au député l'état détaillé que j'ai sous la main. Il englobe plusieurs denrées, y compris l'huile de beurre, le gras de beurre, le lait, la laine, les œufs et les betteraves à sucre.

**M. Rapp:** Il y aurait moyen d'en prendre connaissance?

**L'hon. M. Benson:** Oui, et je me ferai un plaisir de le passer au député.

(Le crédit est adopté.)

Végétaux et produits végétaux—

35e. Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$20,900.

**M. Peters:** Monsieur le président, je constate que deux subventions seulement sont